

Présidé par Gilbert DE MIRAS

Membres présents : Mesdames et Messieurs Jean-Claude BANIZETTE, Jean-Marc BOISSENOT, Gilbert DE MIRAS, Robert DESCOINS, Marie-José ÉLIE, Philippe FAYET, Didier FOURCAUD, Serge FOURCAUD, Christian GALLOT, Jean-Charles JOURDAN, Joëlle LABADIE, Daniel LACHAIZE, Jean-Thierry LANSADE, Jean-Claude MAILLAT, Michel MOUTREUIL, Michel NICOLEAU, Ghislain PANTAROTTO, Jean-Louis REY, Joan VILLECHENOUX - Conseillers Communautaires titulaires.

Mesdames & Messieurs Maryse BRAIT, Jacques LACOSTE, Pierre LESCURE, Jean-Éric MARCHE, Marie-Pierre POUGET, Christian RIZZETTO - Conseillers Communautaires suppléants.

Membres excusés : Messieurs Philippe COUSINET, Marie-José GUÉRIN, Nicole JOUANNE, Jean-Pierre JOYEUX, Jean-Éric VIGOUROUX.

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude BANIZETTE

M. Maillat, Maire, accueille l'Assemblée dans la salle des fêtes de Lamothe-Montravel.

Lecture par M. Descoins du compte rendu du 20 avril 2011.

Remarques sur le compte rendu

Plusieurs élus reprochent au procès verbal de ne pas rendre compte de l'intensité du débat qui a précédé le rejet du budget principal par 16 voix contre et 8 voix pour.

Il s'agissait d'un vote protestataire contre la réforme territoriale en cours et notamment la fusion avec la Communauté de Communes (CDC) du Gursonnais, et non pas contre le budget de la collectivité qui présentait néanmoins plusieurs carences.

S. Fourcaud prend la parole pour rappeler le contexte du vote et mentionne un article du journal Sud-ouest du 04 mai 2011 rédigé par Émilie Delpeyrat selon lequel le Président de la CDC s'amuserait de la situation.

G. de Miras précise que cette remarque n'engage que la journaliste.

S. Fourcaud, en tant que rapporteur, propose la lecture d'un texte, rédigé par plusieurs élus et qu'il souhaite soumettre au vote du Conseil, pour adhésion ou non aux propos (*distribution du texte aux membres de l'Assemblée*).

S. Fourcaud souhaite préserver l'anonymat des élus ayant contribué à la rédaction.

Le Président accepte la lecture en tant que remarque faite sur le compte rendu mais n'est pas d'accord sur le vote.

JM. Boissenot, estimant que le texte fait essentiellement référence à la réforme territoriale précise qu'un calendrier a été établi et doit être respecté. Ce texte, peut être discuté mais plus tard, en même temps que l'expression des communes.

D. Fourcaud : ce texte est afférent à la rédaction édulcorée du compte rendu, il remet en évidence les propos tenus lors du Conseil du 20 avril dernier et doit donc être annexé au procès verbal en cause.

JM. Boissenot : tout élu est en droit de contester un compte rendu et de proposer une nouvelle rédaction ou un complément d'information mais ce texte n'est pas une correction puisqu'il fait aussi référence à un article de presse.

D. Lachaize : la commune de Montcaret a délibéré mais ce n'est pas le cas de toutes les communes. Ce texte peut influencer les débats.

Le Président propose de lire le texte et de le voter ultérieurement, après examen.

S. Fourcaud précise que le texte est la proposition d'amendement au procès verbal et maintient sa volonté de lire le document et de le soumettre au vote du Conseil dès aujourd'hui. Il s'agit d'une reformulation des faits qui suite à une position forte des élus ayant mené au rejet du budget doit s'inscrire dans l'histoire de la collectivité.

JC Jourdan : le rejet d'un budget est un acte fort, il est nécessaire d'en expliquer clairement les motivations.

Le Président demande à ce que l'on ne perde pas de vue l'intérêt général.

Devant la durée du débat, il propose le vote de l'annexion du texte au procès verbal en tant qu'expression d'un groupe d'élus au même titre que toute remarque faite préalablement à l'approbation d'un compte rendu.

JM. Boissenot : ce texte n'est pas à l'ordre du jour, il s'inscrit en questions diverses. Son vote créera un précédent qui fera jurisprudence. Il peut être annexé sans vote.

S. Fourcaud : ce texte a été rédigé par un groupe d'élus non constitué et a vocation à recueillir un consensus autour des idées mentionnées. En outre, il n'est pas un préalable au vote du nouveau budget

Il note la volonté du Président de favoriser l'expression démocratique de l'Assemblée.

Lecture du « texte relatif à l'attachement des élus de la CDC de Montaigne en Montravel à notre bassin de vie » par S. Fourcaud (joint en annexe)

Le Président remarque que le texte empiète sur la décision souveraine des Conseils Municipaux. Ils doivent répondre précisément et point par point aux propositions de la Préfecture sous peine de laisser la décision à la Préfecture.

P. Fayet : il s'agit entre autre d'un droit de réponse à un article du Sud-ouest. Il est donc destiné à la presse. Il est peu fait mention du compte rendu, il traite essentiellement de la réforme territoriale. De plus ce texte aurait pu être présenté au Bureau. Il met le Conseil devant un fait accompli.

S. Fourcaud remarque que ce sont les délégués absents au dernier Conseil qui s'exprime le plus fort. Estimant qu'il s'agit d'un déni de démocratie, devant le refus du Conseil de s'exprimer sur le fond du texte, il quitte l'Assemblée.

D. Fourcaud, ayant un avis identique quitte aussi la séance.

Le Président soumet au vote l'annexion du texte au compte rendu du prochain Conseil

**L'Assemblée, à la majorité, accepte l'annexion du texte
au compte rendu du présent Conseil Communautaire**

Pour : 21

Abstention : 0

Contre : 2 (JM. Boissenot, M. Moutreuil)

JM Boissenot tient à motiver son vote : le procédé n'est pas équitable, une proposition d'amendement aurait dû être faite. Il n'y a pas de raison de voter.

C. Gallot déplore le manque de sérénité du débat et la tournure de la discussion.

R. Descoins : ce texte anticipe la décision des communes.

Suite au débat, le Président soumet le compte rendu au vote :

**L'Assemblée, à la majorité, accepte le compte rendu
du Conseil Communautaire du 20 avril 2011**

Pour : 9 Contre : 3 (M. Brait, JE Marche, M. Nicouleau)

Abstentions : 11 (JM. Boissenot, MJ. Elie, P. Fayet, JC. Jourdan, J. Lacoste, D. Lachaize, G. Pantarotto, MP. Pouget, C. Rizzetto, C. Scaliger, J. Villechenoux)

1. Travaux CLSH : avenant 1 de l'entreprise Dousseau

Le Président rappelle le chantier du Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) à Bonneville et précise que des travaux complémentaires doivent être effectués par l'entreprise Dousseau, titulaire du lot plâtrerie.

Des avenants en moins et en plus ont été signés durant les travaux et l'enveloppe globale est respectée.

Le montant du présent avenant est de 2 900 € HT.

Délibération : L'Assemblée, à l'unanimité, accepte les travaux complémentaires et l'avenant afférent.

2. Vote du budget principal 2011

Le Président présente les modifications apportées au budget principal présenté et rejeté le 20 avril dernier.

- Diminution des dépenses imprévues 29 314.05 €
- Augmentation du transfert entre section 892 000.00 €
- Inscription d'une ligne « Fonds de concours » 150 000.00 €
- Détail des imputations des projets Écopôle et Maison de Santé Rurale

Délibération : L'Assemblée, à l'unanimité, adopte la nouvelle proposition de budget principal 2011.

3. Questions diverses

1. Placements financiers

Le Président rappelle la volonté du Conseil de placer des fonds sur proposition de la commission Finances.

Un 1^{er} placement de 350 000 € a été effectué en Bons du Trésor.

Le second placement d'un même montant est en cours.

2. La zone d'activité (ZA) du Noyer brûlé

- Les travaux de la ZA sont achevés depuis le début de l'année, les dernière factures ont été réglées et les versements des subventions des Conseils Général et Régional ont été demandés. Nous recevrons très prochainement l'attestation d'achèvement des travaux de la Direction Département du Territoire (DDT), indispensable à la demande de versement de la Dotation Globale d'Équipement (DGE). La demande de versement sera alors effectuée.
- M. Métifet doit signer l'acte de vente d'un lot en vue d'une construction dès le mois de septembre prochain
- L'entreprise de carrelage Bouty, s'installerait en fait sur la commune de Lamothe-Montravel mais pas sur la ZA

3. Acquisition du parking de la halte ferroviaire

Le Président rappelle l'acquisition pour l'euro symbolique (et frais afférents) du parking de la halte ferroviaire de Vélines et précise que le notaire prépare l'acte d'acquisition.

4. Exonération de la TEOM (SMICTOM)

Par décision du 16 septembre 2010, le Syndicat Mixte de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) :

- confirme le principe de non exonération totale de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Les collectivités sont libres d'accorder des exonérations sur leur propre budget,
- sursoit à la demande de passage à 1 collecte hebdomadaire dans le bourg de Vélines.

5. Affaire EMC²

Le cabinet Blériot, à la demande pressante de la CDC, a fourni le bilan 2010 de la société EMC². Ceux-ci semblent satisfaisants ce qui permet d'espérer, un 3^{ème} versement (10 au total) en règlement de la dette de la société à l'égard de la CDC.

6. Maison de Santé Rurale

Une réunion avec les médecins s'est tenue le 02 mai dernier. Ils doivent se réunir entre professionnels de santé pour travailler à un projet commun le 10 mai prochain.

7. Subvention départementale : contrat d'objectif

Le Conseil Général a attribué 15 000 € pour l'achat du terrain de la Maison de Santé Rurale plutôt que pour le projet de la gare dont les travaux ne commenceront probablement qu'en 2012.

Délibération : Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité :

- autorise le Président à demander la subvention d'équipement auprès du Conseil Général,
- délègue ses pouvoirs au Président pour la signature des documents afférents

8. Prochaines réunions

- P. Fayet précise que la réunion du 17 mai prochain sera suivie d'un plateau repas
- D. Lachaize rappelle la journée Enfance au CLSH de Bonneville le 14 mai prochain

9. Interventions sur la réforme territoriale

Le Président donne la parole à C. Cluzeau, délégué suppléant (dans le public), qui précise qu'il a pris part au Conseil Communautaire du 20 avril.

Il s'exprime sur la réforme territoriale et notamment sur le cas particulier du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique (SIRP) qui offre des services de proximité très particuliers et dont la spécificité n'est pas prise en compte dans les propositions de la Préfecture.

R. Descoins : c'est aux élus de défendre les intérêts du territoire, ils doivent « monter au créneau » et expliquer le service rendu par le syndicat dont les statuts ne reflètent pas l'utilité.

Le Président précise que de plus, il y a une erreur sur la cartographie.

De plus C. Cluzeau est surpris par la tournure qu'a prise la réunion. Il lui semble que les absents au dernier Conseil ont parlé « fort ». Il propose de recourir plus souvent au vote à bulletin secret.

JM. Boissenot et P. Fayet précisent qu'ils se sont exprimés sur la forme et non sur le déroulement du dernier Conseil.

R. Descoins : le budget a été un prétexte. Sans réforme territoriale, le budget aurait été adopté tel que présenté, même s'il a été bon d'en préciser quelques lignes. Il n'a jamais été question de dépenser la réserve financière constituée par la CDC sur des projets autres que ceux mener par la collectivité.

Les communes doivent rester unies pour constituer une CDC forte dont la voie pesera lors des décisions à venir. La polémique ne fait pas avancer.

M. Nicouleau : la vraie raison du rejet du budget n'a pas été clairement dite. Il s'agit de s'opposer au projet de la Préfecture.

10. Bâtiment de Nastringues en vente

C. Scaliger demande ce qu'il advient du bâtiment de Nastringues.

Le Président précise que 3 visites ont été faites depuis la mise en vente.

C. Scaliger, vu le prix du bâtiment (estimation des domaines : environ 45 000 €) propose qu'il soit mis à disposition des associations intercommunales ; certaines sont à l'étroit dans leurs locaux.

Il soumet cette réflexion au Bureau.

La séance est levée à 22h50.